



APPEL A CANDIDATURE

POUR L'ETABLISSEMENT OU LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITE

Le Collège communal annonce l'établissement, le renouvellement intégral ou partiel de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
- 2° une répartition géographique équilibrée ;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au Collège communal dans les délais suivants :
du 10 mars 2025 au 18 avril 2025 inclus.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) : Collège communal de Fleurus – Département Cadre de Vie – rue du Solstice 1 à 6220 FLEURUS ;
- soit par courrier électronique à l'adresse urbanisme@fleurus.be ;
- soit déposé contre récépissé auprès du Département Cadre de Vie - rue du Solstice 1 à 6220 FLEURUS uniquement sur rendez-vous au 071/820.379.

Toute demande de renseignement est adressée au Département Cadre de Vie à l'adresse mentionnée ci-dessus. Un formulaire d'acte de candidature (non obligatoire) y est à votre disposition.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale f.f.,

Eva MANZELLA

Le Bourgmestre,

Loïc D'HAeyer

